

DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE
Tél : 03 27 22 59 53

Accueil du public

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8h00 à 12h00	8h00 à 12h00	8h00 à 12h00	8h00 à 12h00	8h00 à 12h00	8h30 à 11h00
13h30 à 17h00	13h30 à 17h00	13h30 à 17h00	13h30 à 17h00	13h30 à 17h00	

Les zones **grises** correspondent à un taux de fréquentation élevé impliquant une attente plus longue au guichet.

TOUT DEMANDEUR doit se présenter **PERSONNELLEMENT** à la mairie du **DOMICILE**. La personne mineure doit être accompagnée du représentant légal (prise d'empreinte digitale à partir de 13 ans mais présence obligatoire de l'enfant dans tous les cas).

VOUS DEVEZ OBLIGATOIREMENT FOURNIR :

En cas de PREMIERE DEMANDE :

- ✧ Acte de naissance original de moins de 3 mois et justificatif de nationalité original, **SAUF** sur présentation d'un passeport sécurisé (électronique ou biométrique) ;
- ✧ 2 photos d'identité récentes et identiques, de face, sur fond clair uni, très nettes, tête nue, photos non scannées, non autocollantes ;
- ✧ Un justificatif de domicile **ORIGINAL DE MOINS DE 6 MOIS au nom du demandeur** : factures eau, électricité, gaz, quittances de loyer (sauf celles émanant de particuliers), téléphone fixe, avis d'imposition ou de non imposition, carnet de circulation, attestation d'hébergement délivrée par un organisme d'accueil (CERFA) ou un particulier, avec facture et pièce d'identité de l'hébergeant.
- ✧ Pour les enfants mineurs : livret de famille et jugement **complet** ou ordonnance du tribunal, en cas de divorce ou de séparation des parents.
- ✧ Une enveloppe timbrée au nom et à l'adresse du demandeur pour l'envoi de la convocation dès réception de sa carte.

En cas de RENOUELEMENT, PERTE ou VOL :

- ✧ Acte de naissance original de moins de 3 mois et justificatif de nationalité original (**SAUF** si le demandeur **a ou avait** un titre sécurisé) ;
- ✧ 2 photos d'identité couleur (voir précisions ci-dessus) ;
- ✧ Carte d'identité ou déclaration de perte ou de vol ;
- ✧ Justificatif de domicile et livret de famille, enveloppe pour convocation (voir précisions ci-dessus) ;
- ✧ 25 EUROS EN TIMBRES FISCAUX , **UNIQUEMENT en cas de perte ou de vol**, à se procurer auprès du Trésor Public ou des buralistes.

ATTENTION ! Il est **IMPERATIF** de connaître les nom, prénoms, date et lieu de naissance des parents lorsque l'acte de naissance n'est pas à fournir.

